



3, cité des Castors sous le vent
97300 CAYENNE
Tél./Fax : 05.94.38.86.08
sudeducguyane@laposte.net



LETTRE OUVERTE DE SUD EDUCATION GUYANE

à M. Denis ROLLAND (Recteur de l'Académie de la Guyane)

copie à :

M. Eric SPITZ (Préfet de la région Guyane)

M. Vincent PEILLON (Ministre de l'Education nationale)

Mme. George PAULANGEVIN (Ministre déléguée)

Cayenne, le 29 septembre 2013

Monsieur le recteur,

Comme vous le savez cinq communes de Guyane ont décidé d'appliquer les nouveaux rythmes scolaires dès cette année. Elles devaient être sept mais finalement deux se sont désistées quelques jours avant la rentrée.

Un mois après la rentrée nous faisons le constat que la mise en place de cette réforme se fait dans les conditions lamentables que nous redoutions.

1) La sécurité des enfants n'est pas assurée convenablement. Les écoles sont devenues des lieux de passage continuels. Les élèves et leurs parents, les enseignants, le personnel municipal, les personnes intervenant sur le périscolaire se succèdent et se croisent.

Nous pouvons déjà déplorer des incidents. Des enfants qui devaient être pris en charge en activité périscolaire se sont retrouvés à la porte de leur école, livrés à eux-mêmes. Le risque est grand d'avoir à déplorer un jour ou l'autre qu'un enfant quitte seul l'école inopinément, voire avec un adulte non habilité, ou qu'arrive un accident pour un enfant se retrouvant à la rue.

2) La scolarité des élèves est compromise : loin d'alléger leur rythme quotidien et hebdomadaire, l'application du décret ministériel sur les rythmes scolaires aboutit à une fatigue accrue déjà perceptible au bout de quatre semaines. Les enfants et les adultes sont déboussolés par la succession de journées aux horaires tous différents. L'augmentation de l'amplitude de travail, des temps de trajet ne peuvent laisser prévoir l'amélioration des résultats scolaires que vous annoncez. Au contraire, le bien-être des enfants et les leurs conditions d'apprentissages en souffriront.

3) les activités périscolaires sont loin d'être à la hauteur des promesses (encadrement, statuts et formation des animateurs, qualité des activités, absence de matériel...). D'une école à une autre nous constatons de grandes différences dans la qualité des activités proposées. Les problèmes soulevés il y a déjà plusieurs mois au sujet de l'utilisation des locaux et du matériel scolaires n'ont toujours pas été pris en compte. Les missions des ATSEM ont été brutalement modifiées (sans que leur contrat de travail soit modifié par un avenant et sans formation).

La promesse du ministre qui voulait qu'aucun enfant ne soit laissé sans solution de prise en charge avant 16h30 n'a pas été respectée puisque certaines communes ont fait le choix de ne pas organiser d'activités périscolaires tous les jours. Nombre de parents ont le sentiment de passer leur temps à faire des allers retours à l'école.

Les délais et l'opacité dans lesquels se sont déroulées les inscriptions font que le nombre d'enfants participant aux activités périscolaires est très faible. Cela alors même que les municipalités vont se voir allouer une aide financière pour la mise en œuvre de ces activités. Quel contrôle sera exercé sur l'usage des fonds publics ?

4) La mise en place de cette réforme s'est faite dans le plus grand amateurisme et le déni de la législation et de la démocratie. Le Conseil de L'Education National qui s'est tenu le 29 mai 2013 aurait dû être consulté sur la modification du règlement type départemental des écoles pour y intégrer les nouveaux rythmes inscrits au décret du 24 janvier 2013. Vous n'avez même pas daigné organiser un vote alors que le résultat n'aurait été que consultatif. Toujours lors de ce CEN, vous vous étiez engagé à mettre en place le groupe de suivi académique des nouveaux rythmes scolaires (dans d'autres académies ce groupe s'est réuni dès le mois d'avril). Finalement nous venons d'apprendre que ce groupe s'était réuni en catimini au mois de juillet.

Dans une grande partie des écoles qui appliquent aujourd'hui les nouveaux rythmes aucun conseil d'école n'a voté la modification des horaires de classe dans le règlement intérieur. En application de l'article D.411-2 du code de l'éducation ces mêmes conseils d'école auraient dû être consultés sur l'organisation des activités périscolaires et leur articulation avec le projet d'école. Le fait est que ni les parents ni les enseignants n'ont été associés à la réflexion sur l'élaboration des projets éducatifs territoriaux.

Ce qui est en jeu, n'est pas seulement une réforme des rythmes scolaires. C'est aussi une réforme qui sous prétexte de « décentralisation » modifie profondément l'organisation des écoles et accentue davantage les inégalités entre communes riches et pauvres. Cela d'autant plus que le caractère gratuit ou payant des activités périscolaires dépendra des collectivités territoriales. La position de SUD Education a toujours été claire. Nous réclamons le report de la réforme et l'abrogation du décret.

Vue la gravité de la situation, nous vous demandons monsieur le Recteur de **suspendre le dispositif en vigueur depuis la rentrée**. SUD Education Guyane, avec les personnels des écoles et toutes les personnes attachées à la qualité de l'école publique, attend, en ce sens, une réponse satisfaisante. Nous sommes disposés à vous rencontrer immédiatement. Nous estimons indispensable que vous réunissiez dans l'urgence des instances réglementaires compétentes (CT, CEN, CHSCT).

Soyez assuré, Monsieur le Recteur, de notre attachement sincère et déterminé au service public d'éducation.

Pour SUD Education Guyane,



Damien DAVY.